

**DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY**

du **16 NOVEMBRE 2022**

Le Président de la Métropole
du Grand Nancy

N° AFI0089

**Objet : DOMAINE PUBLIC - CLASSEMENT D'OFFICE - VOIES ET RESEAUX DE LA
DEUXIÈME RUELLE DU GRAND VERGER ET DIVERSES PARCELLES - NANCY
- ENQUETE PUBLIQUE**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles L318-3, R318-10 et R318-11,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-9,

Vu le décret ministériel n° 20160-490 du 20 avril 2016 créant la Métropole du Grand Nancy,

Vu la délibération du Conseil du Grand Nancy du 21 décembre 2001, approuvant la répartition domaniale des voiries,

Vu la délibération du Bureau du Grand Nancy en date du 12 mai 2022 autorisant l'enquête publique préalable au classement d'office des espaces communs, voies et réseaux de la deuxième ruelle du Grand Verger et diverses parcelles à Nancy,

Vu l'arrêté n°651 du Président du Grand Nancy du 20 juillet 2020 donnant délégation de signature à M. Éric DA CUNHA, Vice-président délégué aux moyens généraux, affaires juridiques et domaine public,

Vu l'accord de la ville de Nancy pour engager une procédure de classement d'office des espaces communs, voies et réseaux de la deuxième ruelle du Grand Verger et diverses parcelles sur la commune de Nancy, dans le domaine public de la métropole du Grand Nancy,

ARRÊTE

Article 1 : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de classement d'office dans le domaine public routier de la Métropole du Grand Nancy des espaces communs, voies et réseaux de la deuxième ruelle du Grand Verger et diverses parcelles sur la commune de Nancy.

Article 2 : Durée de l'enquête publique

L'enquête se tiendra du **lundi 6 février 2023 au lundi 20 février 2023** inclus en mairie de Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy.

Article 3 : Publicité de l'enquête publique

Un courrier faisant connaître les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête sera adressé aux propriétaires et copropriétaires des emprises de voirie, au moins quinze jours avant le démarrage de celle-ci.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Nancy ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy quinze jours au moins avant le démarrage et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Article 4 : Désignation du Commissaire Enquêteur

Monsieur Marc GALIANA est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Article 5 : Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier du projet de classement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur sera mis à disposition du public en mairie de Nancy et à la Métropole du Grand Nancy, 22-24 viaduc Kennedy à Nancy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque collectivité, pour enregistrer les observations

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie de Nancy les :

- **lundi 6 février 2023 de 9h à 11h**
- **lundi 20 février 2023 de 15h à 17h**

Le public pourra, en outre, adresser ses observations écrites à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie, à la Métropole du Grand Nancy et sur son site internet par le lien mail suivant:

<https://www.grandnancy.eu/publications-legales/enquetes-publiques>

Article 6 : Rapport du Commissaire Enquêteur

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le Commissaire Enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de la Métropole du Grand Nancy, les dossiers et les registres accompagnés de ses conclusions motivées.

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au Grand Nancy pendant un an.

Article 7 : Approbation du classement d'office

A l'issue de l'enquête et après réception des conclusions du Commissaire Enquêteur, le classement d'office sera soumis à l'approbation du Bureau du Grand Nancy.

Mathieu KLEIN



Plan 2eme R du GR VERGER.pdf



Plan AE 415.pdf



PlanAT 193.pdf



Plan BK 85-376.pdf



Plan-AL 283-465.pdf



Plan PMetropolitaines BP.pdf



Plan6-PMetropolitaines (6)AO 255.pdf



Plan6-PMetroplittaines (7)AP505.pdf Plan6-PMetroplittaines (8)AR et AT.pdf



Plan6-PMetroplittaines (5)secteur A Paré.pdf PlanAT 193.pdf



Plan6-PMetroplittaines (4)Blandan Vauban.pdf Plan6-PMetroplittaines (3 Fabvier Leclerc).pdf



Plan6-PMetroplittaines (1)AW308.pdf

